



CHARTRE DE BONNE PRATIQUE EN CONCEPTION-REALISATION POUR LA QUALITE ARCHITECTURALE

Lors de la séance du 6 novembre 2014 de sa délégation Nord Pas de Calais, EGF-BTP a invité des représentants du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes. A cette occasion, ils ont exposé chacun leurs positions sur les procédures de conception-réalisation et ont émis l'idée de préciser ensemble des éléments de contexte favorable lors de mise en place de celles-ci.

Ce texte est donc né de la volonté de leurs représentants d'agir pour la qualité architecturale. Il est aussi le résultat des travaux de plusieurs membres des deux structures régionales depuis la première rencontre.

Il est complémentaire des textes de loi régissant cette procédure.

Objectif 1

Se prémunir des recours et annulations de procédures, préjudiciables à toutes les parties et au projet lui-même.

- ⇒ EGF-BTP Nord Pas de Calais et le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes préconisent l'analyse en amont des intentions de procédures de Conception-Réalisation des Maîtres d'ouvrages demandeurs, afin d'anticiper tous les risques de blocage.

Objectif 2

Favoriser l'accès à la commande publique des jeunes architectes en équipe avec des agences confirmées, gage notamment de renouveau architectural, de vivacité économique régionale et de montée en compétences de tous.

- ⇒ EGF-BTP Nord Pas de Calais et le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes proposent de sensibiliser les entreprises à l'intégration d'agences d'architecture, inscrites depuis moins de 5 ans au Tableau de l'Ordre Régional et n'ayant pas les références suffisantes en nom propre pour ce type d'ouvrage.

Objectif 3

Mettre en avant l'intérêt de la proximité géographique d'acteurs du projet

- ⇒ EGF-BTP Nord Pas de Calais et le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes trouvent judicieux de prendre en compte cette proximité en termes de gains en déplacements, de connaissance des territoires et des acteurs. Ils proposent de sensibiliser les entreprises à l'intérêt de l'implication d'agences d'architecture locales dans les projets, à compétences égales.

Objectif 4

Clarifier la place de chacun dans l'équipe, chacun dans son rôle, rien que son rôle, tout son rôle.

- ⇒ EGF-BTP Nord Pas de Calais et le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes préconisent
 - La remise au stade de la candidature d'un pré-protocole précisant la nature du groupement, la répartition de l'indemnité, la prise en charge des frais annexes, le rôle du mandataire, le principe de répartition des missions, la confidentialité, ...
 - La remise en phase concours d'une convention de groupement signée avant la remise de l'offre, reprenant notamment en annexe la répartition des missions ou encore le tableau de rendu du concours
 - La présence impérative de l'architecte en phase réalisation, lors de la passation des études entre les secteurs Etudes et Travaux au sein de l'entreprise.

Objectif 5

Réaffirmer le devoir de conseil des architectes tout au long du projet

- ⇒ EGF-BTP Nord Pas de Calais et le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes s'accordent pour conserver à l'architecte son devoir de Conseil envers son Maître d'Ouvrage, qu'il doit exercer en toute clarté et objectivité. Dans le cadre de sa mission, il doit être le partenaire du Maître d'Ouvrage comme de l'Entreprise.

Objectif 6

Permettre une cohérence globale du projet tout en travaillant celui-ci en interdisciplinarité.

- ⇒ EGF-BTP Nord Pas de Calais et le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes préconisent un temps de conception architecturale intégrant tous les éléments du programme en amont du travail avec l'entreprise. Une première proposition est nécessaire pour travailler ensemble ensuite.

Objectif 7

Réaffirmer l'apport de la compétence des architectes tout au long du projet

- ⇒ EGF-BTP Nord Pas de Calais et le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes rappellent que l'Architecte participe à la Direction et Exécution des Travaux (DET), sur le canevas de la loi MOP, y compris sur le suivi financier.

Lille le 09 SEP. 2015

Philippe BAMAAS

Délégué EGF BTP Nord Pas de Calais

Béatrice AUXENT

Présidente CROA Nord Pas de Calais

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Nord – Pas de Calais

Entreprises Générales de France - BTP